

Pierre Jutras / Aérolande
337 rue Ste-Catherine,
Longueuil, Qc, J4H 2B9
Tel: 514 581 6412 courriel: airsolid@colba.net

Madame Nicole Ménard,
Ministre du Tourisme,
Gouvernement du Québec

**Sujet: Toit du stade olympique:
Plaintes contre la RIO et M. Roger Nicolet
Proposition spontanée pour nouvelle toiture au Stade olympique**

Madame la Ministre,

Respectueusement.

Ayant été adjointe parlementaire de Ministre Bachand, vous avez probablement pris connaissance du dossier RIO bien avant votre nomination comme Ministre du tourisme et maintenant responsable de ce dossier.

C'est en tant que citoyen du Québec et concepteur de l'"Autre solution" au toit du stade, que je dépose une plainte formelle contre la RIO et la direction du processus de sélection de candidatures. Notre candidature fut présentée en bonne et due forme, par un consortium crédible en regard de la solution soumise, lors du 2ème Appel de candidatures lancé par le groupe GCI dirigé par M. Roger Nicolet. Il s'agissait à cette occasion de trouver le candidat apte à réaliser le projet selon des critères bien définis. Cet appel fermait le 23 février 2005.

Si l'on croit que le gouvernement ne peut dicter ses vues ou s'ingérer dans les affaires courantes de la RIO, il doit quand même être le premier consulté lors d'importants contrats accordés par la RIO. Voilà pourquoi, c'est à vous, madame la Ministre que s'adresse cette plainte.

Comme vous savez, 4 candidatures conformes furent soumises dont la nôtre : Groupe d'entreprises Pomerleau, Shockbeton, Jolina-Groupe Mach, Aérolande. Cependant, deux seules furent retenues pour analyse. De plus l'appel d'offre stipulait que la réfection du stade devait s'effectuer en mode PPP.

Notre présentation de candidature fut déposée, reçue et attestée conforme. Elle était de plus porteuse d'une solution déjà fort détaillée, bien que cela n'était pas exigé à cette étape du processus. Mais, à notre surprise, elle ne fut pas retenue pour examen technique. Aucune entrevue ne fut nous fut accordée afin de pouvoir démontrer et expliquer le projet à un expert ou autres personnages du processus de sélection ou de la RIO.

J'ai protesté auprès de la direction de la RIO et de tous les ministres vous ayant précédés à ce poste depuis Madame Normandeau soutenant que la façon dont le processus était conçu et les libellés des deux appels de candidatures ne permettaient pas de découvrir le meilleur concept et ainsi mieux servir autant l'intérêt public que les intérêts privés.

En entrevue à Radio-Canada, lors d'une de mes sorties, le 20 novembre 2005, M. Nicolet lui-même a admis qu'à l'étape de présélection de candidatures " On ne cherchait pas des concepts mais des firmes solides financièrement" et pouvant être payées pour développer leur propre concept.

Les règles changent

Par la suite comme je l'avais prédit, un des 2 candidats retenus (Janin-Atlas) se désista puis la direction de la RIO déclara par la suite que le mode PPP ne s'appliquera pas et que ce sera "un contrat payé à même le Fonds consolidé de la province"

Les règles du jeu ont donc changé en cours de route après qu'il ne fut resté qu'un candidat, privant notre candidature d'une chance raisonnable de se faire valoir et favorisant indûment un seul autre candidat ce qui est contraire à l'intérêt et l'ordre public ainsi qu'une entorse à l'éthique.

D'après les règles du processus en vertu desquelles notre candidature fut écrasée, aucune compensation pour le développement d'un concept et pour la préparation de la soumission finale ne devait être accordée aux candidats qui ne franchissent pas les étapes successives, ni à celui qui deviendra le "Partenaire". Est-ce vraiment ainsi? Depuis bientôt 4 ans et demi que SNC-Lavalin figole son projet et qu'il le remet sur le métier, aurait-elle eu compensation sur les \$3.5M contrairement aux règles établies dans l'Appel de candidatures.

Le processus de sélection n'a finalement rien sélectionné du tout. Il a simplement éliminé ce qui faisait obstacle au candidat pressenti et favori et a laborieusement établi sa validation.

De nombreuses interventions de notre part ont été faites tant à la RIO qu'auprès de tous vos prédécesseurs ainsi qu'en bonne mesure dans les médias afin que le processus de sélection utilise ses prérogatives pour au moins déterminer objectivement si notre concept offrait quelque intérêt.

La RIO propose maintenant au gouvernement d'entamer des négociations finales avec son seul candidat. Elle lui demande de lui accorder un contrat sans appel d'offre et augmenté par rapport au devis original.

Ingérence ou non intervention

On pourrait croire que le gouvernement doit laisser la RIO faire son travail. Mais dans certaines circonstances spécifiques, il se doit d'intervenir. Et c'est le cas quand la RIO demande au gouvernement d'approuver son "unique choix de candidat" et de lui octroyer un gros contrat sans compétition, sans appel d'offre par surcroît, ce malgré la connaissance de la part de la RIO des mérites de la solution présentée par le candidat "Groupe d'entreprises Pomerleau Shockbeton Jolina/Groupe Mach Aérolande".

La RIO et GCI (Groupe de consultants interprofessionnels) responsables du processus de sélection ont connu dès le départ du processus la teneur du concept développé par votre dévoué serviteur. Une première version fut même dévoilée par le Journal de Montréal du 14 février 2003, soit 18 mois avant le 1^{er} Appel de candidatures.

La nomination par le Premier Ministre du dernier président-directeur-général de la RIO, André Gourd, comportait-elle une directive à celui-ci de favoriser SNC-Lavalin? Ou est-ce seulement la poursuite constante de ce même objectif déjà tracé sous l'administration précédente de la RIO?

Conflit ou convergence d'intérêt?

NCK, cheval de Troie de SNC-Lavalin" sous-titre

"La cathédrale inachevée" chap 9: Des intérêts divergents page 241 par Guy R. Morin, 1997)

Mieux que quiconque, la direction de GCI avait la compétence pour évaluer les mérites de la solution Aérolande pour la réfection du toit du stade olympique.

Rappelons que M. Roger Nicolet (**Nicolet Chartrand Knoll**) est très familier avec le stade et ses problèmes et plus particulièrement en ce qui concerne son toit.

- 1982: Alors que le mat n'est pas encore construit, il présente avec l'architecte Denis Lamarre un projet de toit d'acier rigide autoportant supporté par les consoles seulement
- 1991-2 Il a été consulté par la RIO et le gouvernement sur l'état de la toile SNC-Lavalin
- 1992 Il se joint à SNC-Lavalin pour présenter leur candidature pour concevoir le remplacement de la toiture Lavalin selon une technologie de type souple et légère. Le groupe Structuras (Kadanoff) l'emporte et propose un toit d'acier fixe et rigide supporté par les cables de la tour.
- 1994 Il est consulté cette fois par le gouvernement , à la suite de quoi celui-ci met fin au projet de toit d'acier de Structuras. Donc retour à la case départ.

1995-6 Il se joint à SNC-Lavalin en compétition contre Birdair pour le remplacement de la toiture Lavalin selon, encore une fois, une technologie de type souple et légère. Même si SNC-Lavalin avait un meilleur prix, on sait qui a gagné, et aussi qui a perdu.

2002 Il est mandaté par la RIO pour mettre au point et gérer un processus de sélection secret, sans appel, visant à trouver le meilleur candidat pour effectuer le remplacement de la toiture Birdair en mode PPP. Roger Nicolet devient aussi le gérant du projet.

2004 15 Octobre. (1^{er}) Appel de candidatures géré par M. Roger Nicolet.

5 répondants:
SNC-Lavalin
Janin-Atlas
Groupe Roche-Busac
Omnidome (Bertrand Beaulieu)
Aérolande (Pierre Jutras)

2005 23 février : deuxième appel de candidatures (toutes les candidatures du précédent appel ont été rejetées). Réécriture et manipulation de la grille de pointage de la présélection sachant qui s'y présenterait.

4 répondants:
SNC-Lavalin
Janin-Atlas
Groupe Roche-Busac
Groupe Pomerleau, Schokbeton, Jolina Capital, Aérolande

Toutes les candidatures sont maintenant retenues et passent au tri.

Deux sont retenues pour examen et deux autres sont éliminées. La nôtre sans examen ou entrevue devant un comité technique.

Aucun autre candidat n'avait un projet aussi détaillé que le nôtre. Au moment même de son rejet sans regard, nous étions prêts à affronter les divers comités techniques pour faire la démonstration de la faisabilité de la toiture selon la solution Aérolande.

Ce n'est pas de ne pas l'avoir signalé. Faire une recherche Google avec les mots clés: "Pierre Jutras" Aérolande "toit du stade" retourne une bonne quantité de documents intéressants.

Aujourd'hui

Enfin en 2009, après un mandat qui aura duré 7 ans et coûté \$3.5M on retrouve SNC-Lavalin et son ex-partenaire, M. Roger Nicolet, dans la poursuite de l'objectif commun de doter le stade d'un toit d'acier cette fois. Ce dernier comme concepteur et administrateur en chef, mandaté par la RIO, pour concevoir et gérer dans le secret un processus de sélection visant à trouver qui aura ce contrat juteux de remplacement de la toiture et l'autre, son "ex-partenaire" qui se retrouve seul au fil d'arrivée à la veille d'obtenir ce beau gros contrat sans appel d'offre...enfin!

N'est-il pas que M. Nicolet et SNC-Lavalin par deux fois aient proposé conjointement une toiture de type fixe, souple et légère n'exigeant que très peu d'altérations et ajouts au stade pour des estimés de moins de 50M\$ et que maintenant on semble avoir fixé son choix sur une structure fixe et rigide allant coûter plus de 200M\$ avec les renforcements nécessaires au mat et consoles plus un manque à gagner équivalent à au moins 2 ans de chantier? Ont-ils changé leur credo? Ne croient-ils plus en leurs idées passées?

Nous soutenons qu'en raison de ses liaisons passées avec SNC-Lavalin, M. Roger Nicolet ne peut avoir le recul et l'objectivité nécessaires pour déterminer avec justesse que c'est bien leur projet qui soit le meilleur quand il y en a un autre qui lui fait compétition. De plus la grande compétence de M.Nicolet en matière de toiture souple n'a pas pu lui laisser échapper les mérites de la solution Aérolande. Jamais ne fut produit un rapport indiquant quelque défaut technique que ce soit à la solution Aérolande en regard des critères de la RIO ce qui aurait été commode pour vraiment se débarrasser de notre candidature.

Nous défions collectivement ou séparément M. Roger Nicolet et son "Groupe de consultants interprofessionnels", la RIO ou SNC-Lavalin de démontrer, produire et signer tout rapport indiquant que la solution Aérolande pour la réfection du toit du Stade Olympique ne rencontre pas n'importe lequel des critères énoncés dans le 2^{ème} Appel de candidatures. À ce jour aucun rapport de ce genre n'existe. Donc jamais porté par eux à la connaissance du gouvernement.

Il n'est pas trop tard

Ce n'est pas rebrousser chemin que de réaliser, avant que les travaux ne soient entrepris pour une structure d'acier et tôle, qu'une meilleure solution soit envisagée si celle-ci permet de grandes économies et que son temps de réalisation soit plus court.

L'ancien et le nouveau président de la RIO disaient qu'il ne "fallait pas commettre les mêmes erreurs du passé".

Faut-il énumérer toutes celles qu'elle a faites à date?

Plainte

En conséquence de quoi je loge cette plainte:

- 1- La RIO et GCI, présidée par M. Roger Nicolet ont trompé la population et son gouvernement en appelant des candidatures pour des projets de toitures fixes, rigides ou souples et légères, puis en laissant entendre à la presse qu'ils n'avaient en main qu'une seule proposition soit celle de SNC-Lavalin qui est une toiture lourde, fixe, en métal, onéreuse et requérant des interventions importantes aux structures même du stade.
- 2- La RIO et GCI, de commun accord, ont sciemment décidé d'éliminer le projet de toiture fixe souple et légère du consortium Pomerleau-Aérolande refusant de le laisser voir par un jury technique qui aurait pu attester de sa validité, alors qu'à l'interne ils en connaissaient déjà les détails et les mérites, privant ainsi le gouvernement d'un choix possible et du discernement nécessaire pour prendre de justes décisions dans ce dossier. La preuve est qu'aucun rapport négatif n'a pu et ne peut être produit par ces instances.
- 3- La RIO a effacé les traces de la présentation de Pierre Jutras/Aérolande lors du 1er Appel de Candidature fermant le 15 octobre 2005 ainsi que celle de Pomerleau/Aérolande lors du 2ème appel de candidatures fermant le 23 février 2005.
- 4- M. Roger Nicolet (NCK) étant à la fois gérant de projet, concepteur et juge du processus de sélection, donne toutes les apparences d'avoir été biaisé depuis le début en faveur de SNC-Lavalin en ayant été partenaire de celle-ci lors de 2 tentatives précédentes infructueuses de remporter le contrat de réfection ou remplacement du toit du stade soit en 1992 et 1996. Il est d'ailleurs qualifié de "Cheval de Troie de SNC-Lavalin" par l'auteur du livre, Guy N Morin, ex-cadre supérieur de la RIO pendant 10 ans, "La cathédrale inachevée" publié en 1996 tout juste avant l'octroi du contrat à Birdair
- 5- La RIO a permis que soit utilisé (plagié) le concept de structure primaire proposé par "Ace Textile Architecture" (Pierre Jutras) dans le cadre d'un concours organisé par elle, Structuras et Janin, en 1992, pour soutenir l'actuel toit Birdair. Les 2 appels de candidatures de 2004 et 2005 soulignent que cette structure primaire peut supporter toutes les charges associées à une structure souple et légère. C'est celle-là même qui est en place actuellement et qui peut servir de support à la toiture Aérolande.

Voir: NOUVELLE TOITURE DU STADE OLYMPIQUE/COMITÉ DE VALIDATION/Compte rendu de la première réunion tenue le 11 novembre 1992 et
RAPPORT SYNTHÈSE DE LA PHASE DES ÉTUDES DE FAISABILITÉ, SECTION 5/HISTORIQUE IDÉE-CONCEPT PRÉSENTÉS Produit par Janin-SM, gérant de projet, le 15 mars 1993

[http://toitdustade.ca/pdf/021-DemAcInfo\(29avril05\).pdf](http://toitdustade.ca/pdf/021-DemAcInfo(29avril05).pdf)

Proposition spontanée

Étant donné que le gouvernement n'a pas pu prendre connaissance du projet de réfection de la toiture du stade olympique présenté par le consortium Pomerleau/Shockbeton/Aérolande lors du 2^{ème} Appel de candidatures de février 2005 puisque son projet fut **caché par la RIO**, nous faisons au gouvernement du Québec la proposition spontanée suivante:

Conception, production et installation d'une toiture souple et légère Aérolande fixe, validée, conforme à tous les critères exigés par la RIO pour un **coût inférieur à \$30M**, incluant garanties, assurances. Cette toiture souple et légère couvrira d'une manière permanente le stade olympique.

Nous invitons le gouvernement à prendre connaissance de cette proposition. Nous en livrerons les détails à tous experts que le gouvernement voudra bien désigner pour l'examiner. Nous pourrions suggérer M. Roger Nicolet lui-même qui a déjà été payé pour ce faire ainsi que M. Jean-Claude Marsan critique des plus sévères en matière d'architecture et connaissant l'histoire du Stade pour y avoir été mêlé de près.

Veuillez croire chère Madame la Ministre responsable du dossier olympique, en notre détermination indéfectible qui ne s'éteindra que lorsque l'on aura montré que le concept proposé par Aérolande ne tient pas la route ou qu'il ne répond pas à n'importe laquelle de ses prétentions. Nous sommes prêts, comme nous l'avons toujours été depuis le 23 février 2005 à en faire la démonstration irréfutable.

Cette démarche bien fondée, est appuyée par des faits et bien documentée. Elle est faite d'abord pour mieux servir les Intérêts du Québec et tenter d'éviter les entorses à l'Ordre publique sinon à l'éthique dans cette affaire en espérant qu'elle vous sera utile dans la conduite de ce dossier.

Mes respectueuses salutations

À Montréal, le 22 mars 2010

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pierre Jutras', written in a cursive style.

Pièces jointes:

Affidavit de Pierre Jutras du 20 mars 2010
Liste de références et sources d'information
Maquette
Manifeste du 14 octobre 2007